



ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État  
et publicité assurée sur le site de l'École Du Breuil.

**EDB-2026-10**

### Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil

Séance du 9 mars 2026

**Objet : Budget primitif 2026 de l'École Du Breuil**

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

#### **DELIBERE**

Article unique : Le budget primitif de la régie personnalisée de l'École Du Breuil pour l'exercice 2026, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, est adopté.

Votes : administrateurs présents ou représentés

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration

**Christophe NAJDOVSKI**

